

	M	ĸ.
- 2	au i	ı.
- 46		III A

**RENSEIGNEMENTS PERSONNELS:** 

Autorisation de droit à l'image : Oui

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX :

# **INSCRIPTION A RENOUVELER CHAQUE ANNEE SCOLAIRE**

2	
J	

\*

Ecole fréquentée : .....

Email:	
Nom et prénom de l'enfant :	
Classe :	Pate de Haissaniee I III

Classe:
Nom, prénoms, adresse du parent 1 :
Nom, prénoms et adresse du parent 2 :
Nom, prénoms et adresse du responsable légal si autre que les parents :
Nom, prénoms, date de naissance et adresse du payeur * :
Si garde alternée, bien spécifier le nom, prénoms, date de naissance et adresse du payeur et semaines de garde (paires/impaires) :
N° allocataire CAF du payeur* :
leiephone domicile* :
Profession et employeur du parent 1 :
Nom et prénom des personnes autorisées à prendre l'enfant à la fin de la classe ou de la garderie :
Responsabilité civile : Oui

Nom du médecin traitant :	
N° de téléphone du médecin traitant :	

Non

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : Si Oui, bien vouloir fournir la trousse enfant.	Oui e de secours nécessaire à la mise en plac	Non ce de ce PAI, une copie du PAI et une photo de votre
Je soussigné(e),soit utilisée pour un trombinoscope d Signature	dans le but d'identifier au plus vite les él	utorise que la photo de l'élèvelèves détenteurs d'un PAI.

# <u>CANTINE - INSCRIPTION (Annexe 11 – Article 3)</u>:

MODALITES D'INSCRIPTION	TARIF	CHOIX*
Au forfait (soit 4 jours/semaine à l'année)	5.10 €	
Au repas (1)	5.80 €	
Facturation du temps de surveillance de la pause méridienne (2)	3.00€	

<sup>\*</sup> Bien vouloir cocher le choix d'inscription

Au forfait : plus d'accès au portail famille (repas automatiquement commandés tous les jours pour toute l'année scolaire

1- Inscription/Annulation (en ligne via le site : <a href="https://cccsn14.les-parents-services.com">https://cccsn14.les-parents-services.com</a>)

2- Facturation du temp (fournir le justificatif du me	s de surveillance de édecin) et/ou surve	e la pause méridienne : surveillance de la prise d'un repas dans le cadre d'un PAI eillance de la prise d'un repas dans le cas de force majeure.
		a 18
Repas avec spécificité (sans	porc, végétarien, sa	ans arachides,):
CCCSN14 les manus de la cantine s	ont consultables	dans le fil d'actualité sur le portail famille (via le site : https://
CCCSN14.les-parents-service	es.com)	
GARDERIE – INSCRI	IPTION (Annexe	7 – article 4)
A LA SEANCE	CHOIX*	]
MATIN	2.12.00	
SOIR		
JOURNEE		
1		
FORFALT 4 LOUIS		1
FORFAIT 4 JOURS	CHOIX*	
MATIN		
JOURNEE		
	chair d'inscription	। ( <u>A la séance OU Forfait 4 jours</u> )
Distribution coeffer le	crioix a macription	(A la sealice OU Forfait 4 Jours)
Chair du ràglamant m		
choix du regiement p	our le restaurant	scolaire et la garderie : (prière de ne cocher qu'une seule case)
	řG.	
Autorise le prélèvem	ient mensuel (bien	vouloir remplir le document 2)
Attention si vous op	tez pour le prélèvei	ment mensuel, vous ne pouvez pas régler la garderie en ticket CESU.
<b>—</b>	reaction to the second	
☐ Facture mensuelle :	chèque, espèces, T	IPI, (tickets CESU uniquement pour le règlement de la garderie)
Je soussigné(e)		, déclare s'engager à respecter les règlements intérieurs
de la restauration scolai	re et de la garderie	et demande l'inscription de mon enfant pour l'année scolaire 2025/2026.
inscriptions au périscola recouvrement et ne serc d'utilité administrative e modifiée et au Règlemen d'effacement, de limitati veuillez contacter le Déla rapd@cdq14.fr	vire. Elles sont uni ont pas cédées ou l correspondante au t Général sur la Pro ion, d'opposition e égué à la Protectio	nauté de Communes Cingal-Suisse Normande ont pour finalité la gestion des quement destinées aux agents en charge de leur traitement et du service transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale a traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 etection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, en des Données de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande :
* Champs OBLIGATOIRES à rer remplis)	nplir pour valider l'i	nscription (aucune inscription ne sera prise en compte si ces derniers ne sont pas
		Fait à,le,le
		Signature

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA				
Référence unique du mandat : (Zone réservée à la collectivité)				
Type de contrat : SEPA CORE DIRECT DEBIT				
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communaut Cingal - Suisse Normande à envoyer des instructions à votre banqu compte, et votre banque à débiter votre compte conformément au Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande.	TOPNITETANT CDEANCIED CEDA			
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon le dans la convention que vous avez passé avec elle.	es conditions décrites			
Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 (huit) semaines suivant la date de débit de votre comp pour un prélèvement autorisé	FR67ZZZ600204			
- sans tarder et au plus tard dans les 13 (treize) mois en cas de pré	lèvement non autorisé			
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER			
Nom et prénom :	Nom : COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL - SUISSE NORMANDE			
Adresse : Suite adresse	Adresse : 4, Rue du Docteur Gourdin LE HOM			
Code ; postal ;	Code : 14220			
Commune :	Commune : THURY HARCOURT – LE HOM			
Pays :	Pays : FRANCE			
DESIGNATION D	U COMPTE A DEBITER			
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)  IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)				
Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel				
Signé à :				
le (JJ/MM/AAAA) :	Signature			
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR L	LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE IR LUI-MÊME ET LE CAS ECHEANT)			
Nom et prénom du tiers débiteur :	INCLOS PILLIPE ET LE CAS ECHEANT)			

# JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : en signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrals en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque.

Je règleral le différend avec la Communauté de Communes Cingal - Suisse Normande.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son dient. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



# ANNEE 2025-2026 ANNEXE TARIFS

#### Article 1 - TARIFS:

#### 1-1 AU FORFAIT:

Il est proposé une tarification au forfait- prix du repas :5.10 €

L'inscription se fait à l'année scolaire

#### Mode de calcul:

Le forfait pour un enfant est calculé de la façon suivante :

(Prix du repas) x (nombre de jours dans l'année scolaire) = Montant du forfait soit 5.10 X 136 Jrs = 693.60 € à l'année

Montant prélevé : 69.36 €/mois d'octobre à juin et en août une dernière facture diminuée des remboursements éventuels

stipulés ci-dessous : (voir l'échéancier article 2 du présent règlement)

# REMBOURSEMENT : (sur demande écrite des parents ou responsables légaux)

1-Pour cause de maladie : (franchise de deux jours)

2-Autres causes : sortie scolaire programmée, grève du personnel du restaurant scolaire, exclusion temporaire

3- Cas de non-remboursement : raisons personnelles (vacances personnelles, intempéries...)

#### 1-2 AU REPAS / ADULTE :

- Inscription au repas via le site : <a href="https://cccsn14.les-parents-services.com">https://cccsn14.les-parents-services.com</a> prix du repas : <a href="mailto:5.80">5.80</a> € (minimum 1 repas /semaine)
- Pour vous identifier, saisissez les 2 codes d'accès fournis par le service périscolaire
- Les périodes de réservations sont les suivantes :
  - o Pour le lundi : vendredi précédent avant 10h00
  - o Pour le mardi : lundi précédent avant 10h00
  - o Pour le jeudi : mercredi précédent avant 10h00
  - o Pour le vendredi : jeudi précédent avant 10h00
- Tout repas commandé vous sera facturé.

Comme le précisent les articles L1611-5 et D1611-1 du CGCT, un montant minimum de 15 euros sera facturé à l'année si le nombre de repas est inférieur à 3.

## 1-4- FACTURATION TEMPS DE SURVEILLANCE DE LA PAUSE MERIDIENNE : 3.00 € par séance

Dans le cadre d'un PAI, une participation pour le temps de surveillance sera facturée (Joindre le PAI au service périscolaire).

Le repas devra être confié à un adulte à l'arrivée à l'école et être apporté dans un sac isotherme.

#### Article 2 - REGLEMENT:

L'envoi des factures se fera à terme échu.



#### Mode de règlement :

- par prélèvement facture au repas ou au forfait (bien vouloir remplir le document 2)

MOIS DE FACTURATION	DATE DE PRELEVEMENT au forfait Tarif pour 1 enfant	DATE DE PRELEVEMENT au repas
SEPTEMBRE 2025	6 octobre 2025 -69.36 €	5 novembre 2025 – au réel
OCTOBRE 2025	5 novembre 2025 –69.36 €	5 décembre 2025 – au réel
NOVEMBRE 2025	5 décembre 2025 –69.36 €	5 janvier 2026 – au réel
DECEMBRE 2025	5 janvier 2026 –69.36 €	5 février 2026 – au réel
JANVIER 2026	5 février 2026 -69.36 €	5 mars 2026 – au réel
FEVRIER 2026	5 mars 2026 -69.36 €	3 avril 2026 – au réel
MARS 2026	3 avril 2026 -69.36 €	5 mai 2026 – au réel
AVRIL 2026	5 mai 2026 –69.36 €	5 juin 2026 – au réel
MAI 2026	5 juin 2026 –69.36 €	3 juillet 2026 – au réel
JUIN/JUILLET 2026	4 août 2026 –69.36 € (diminué des remboursements éventuels)	4 août 2026 – au réel

- Facture mensuelle : à régler directement au SGC de FALAISE (espèces, chèque, carte bancaire, TIPI) dès réception de la facture ou auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.

Liste consultable sur le site : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

En cas de difficultés de paiement, bien vouloir prendre contact avec le CCAS de votre commune.

La Communauté de Communes CINGAL SUISSE NORMANDE se réserve le droit :

- d'exclure le ou les enfant(s) de la restauration scolaire,
- d'intervenir auprès de la trésorerie pour régler les sommes dues par le biais des prestations familiales ou par voie de justice
- de ré-évaluer ces tarifs dans l'année selon le contexte économique.

#### Article 3 - INSCRIPTION/TARIFS:

MODALITES D'INSCRIPTION	TARIF
Au forfait	5.10 €
Au repas (1)	5.80 €
Facturation du temps de surveillance de la pause méridienne (2)	

- 1- Inscription au repas en ligne via le site : https://CCCSN14.les-parents-services.com
- 2- Facturation du temps de surveillance de la pause méridienne : surveillance de la prise d'un repas dans le cadre d'un PAI (fournir le justificatif médical) et/ou surveillance de la prise d'un repas dans le cas de force majeure

Frais de gestion cantine : 15.00€ / famille

Frais de gestion cantine et garderie : 20.00€ / famille



# GARDERIE ANNEE 2025-2026 ANNEXE TARIFS

#### Article 1 - FACTURATION / REGLEMENT:

Les factures seront établies en fonction du bulletin d'inscription.

Pour les gardes alternées, merci de remplir un dossier d'inscription par parent et de préciser les semaines concernées.

#### Mode de règlement :

par prélèvement facture à la séance ou au forfait (bien vouloir remplir le document 2)
 Attention si vous optez pour le prélèvement mensuel, vous ne pouvez pas régler la garderie en ticket CESU.

MOIS DE FACTURATION	DATE DE PRELEVEMENT au forfait	DATE DE PRELEVEMENT à la séance
SEPTEMBRE 2025	6 octobre 2025	5 novembre 2025
OCTOBRE 2025	5 novembre 2025	5 décembre 2025
NOVEMBRE 2025	5 décembre 2025	5 janvier 2026
DECEMBRE 2025	5 janvier 2026	5 février 2026
JANVIER 2026	5 février 2026	5 mars 2026
FEVRIER 2026	5 mars 2026	3 avril 2026
MARS 2026	3 avril 2026	5 mai 2026
AVRIL 2026	5 mai 2026	5 juin 2026
MAI 2026	5 juin 2026	3 juillet 2026
JUIN/JUILLET 2026	4 août 2026	4 août 2026

- Facture mensuelle : à régler directement au SGC de FALAISE : espèces, chèque, carte bancaire, TIPI, (tickets CESU uniquement pour la garderie) dès réception de la facture ou auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.

Liste consultable sur le site : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

En cas de difficultés de paiement, bien vouloir prendre contact avec le CCAS de votre commune.

### Article 2 - TARIFS / ECHEANCIER:

#### 2-1 TARIFS AU FORFAIT (par enfant):

Au forfait		Montant dû à l'année 10 mensualités (d'octobre à juillet) <u>1 enfant</u>	Montant dû à l'année 10 mensualités (d'octobre à juillet) <u>2 enfants</u>	Montant dû à l'année 10 mensualités (d'octobre à juillet) <u>A partir de 3 enfants</u>
4 jours/semaine (soit 136 jours à l'année)	Matin	2 € x 136 jours = 272 € Soit 27.20 €/mois	1.90€ x 136 jours =258.40€ Soit 25.84€/mois	1.85€ x 136 jours =251.60€ Soit 25.16 €/mois
	Soir	3.20 € x 136 jours = 435.20 € Soit 43.52 €/mois	3.05€ x 136 jours =414.80€ Soit 41.48€/mois	3 € x 136 jours =408€ Soit 40.80 €/mois
	Journée	4.60 € x 136 jours = 625.60 € Soit 62.56 €/mois	4.45€ x 136 jours =605.20€ Soit 60.52€/mois	4.40€ x 136 jours =598.40€ Soit 59.84 €/mois



## CAS DE REMBOURSEMENT-TARIFS AU FORFAIT (franchise de 2 jours):

- Pour cause de maladie/rendez-vous médical : sur demande écrite des parents ou du responsable légal et appuyée d'un justificatif médical.
- les sorties scolaires, les grèves sont déduites automatiquement.
- Cas de non-remboursement : raisons personnelles (vacances personnelles, intempéries...)

#### 2-2 TARIFS A LA SEANCE (par enfant):

SERVICES	CRENEAUX DE PRESENCE	<u>1 enfant</u>	2 enfants	A partir de 3 enfants
A la séance	Matin	2.60 €	2.45 €	2.40 €
	Soir	3.80 €	3.55 €	3.50 €
	Journée	6.20 €	5.85 €	5.80 €

Frais de gestion garderie : 15.00€ / famille

Frais de gestion cantine et garderie : 20.00€ / famille

Retardataires (au-delà de 18h45) : 5.00 € par quart d'heure